

**Arrêté proclamant Mme Emilie L'Eplattenier élue députée suppléante
au Grand Conseil pour le district de La Chaux-de-Fonds**

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les résultats de l'élection du Grand Conseil du 10 avril 2005 ;

vu la démission de M. Julien Semperboni de son mandat de député suppléant dans le district de La Chaux-de-Fonds pour la liste de l'UDC ;

considérant qu'il y a dès lors lieu de repourvoir le siège de député suppléant devenu vacant ;

vu la lettre du 16 mai 2008 par laquelle l'UDC présente Mme Emilie L'Eplattenier comme députée suppléante au Grand Conseil pour le district de La Chaux-de-Fonds ;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984;

sur la proposition de son président,

arrête:

Article premier Mme Emilie L'Eplattenier est proclamée élue députée suppléante au Grand Conseil pour le district de La Chaux-de-Fonds.

Art. 2 ¹La chancellerie d'Etat est chargée de l'exécution du présent arrêté.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 26 mai 2008

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
F. CUCHE

Le chancelier,
J.-M. REBER